



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

## Liste des offices comptables intervenant dans la réalisation des fiches comptables du RICA en Occitanie

Source d'information microéconomique, le réseau d'information comptable agricole (RICA) permet de suivre l'évolution des charges, des résultats et des capitaux engagés dans les exploitations agricoles.

Réalisée depuis 1968 dans les États membres de l'Union européenne, cette enquête permet de recueillir chaque année plus de 80 000 comptabilités individuelles, représentatives de cinq millions d'exploitations.

En France métropolitaine, l'échantillon est d'environ 7 300 moyennes et grandes exploitations, pour lesquelles la production brute standard (PBS) est supérieure ou égale à 25 000 euros. L'échantillon couvre ainsi 95 % du potentiel de production nationale. Pour la région Occitanie, l'échantillon interrogé concerne 910 exploitations.

Le réseau d'information comptable agricole s'inscrit dans le cadre d'un marché de prestations de services conclu entre l'État et les offices comptables dans les conditions prévues par le règlement européen (CE) (n° 1217/2009 du Conseil) du 30 novembre 2009 et prévoit la publication de la liste, ci-dessous, des offices comptables habilités et respectant les obligations liées à la réalisation des fiches RICA :

Les offices comptables participant actuellement à l'opération pour l'exercice 2022 sont les suivants :

### **Association de gestion et de comptabilité CER FRANCE AVEYRON**

Directeur : Dominique DELAGNES  
Route de Moyrazès - Carrefour de l'agriculture  
12026 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 73 79 60  
Fax : 05 65 73 78 78

### **BGA AUDIT**

Directeur : Samuel CASADO  
388, rue Georges Besse  
30035 NIMES CEDEX 1  
Tél. : 04 66 38 82 00  
Fax : 04 66 38 82 10

### **Association de gestion et de comptabilité CGO APODIS**

Directeur : Philippe FROSSARD  
100, allée de Barcelone, BAL 103  
31000 TOULOUSE  
Tél. : 05 61 11 06 66  
Fax : -

**Association de gestion et de comptabilité CER FRANCE GASCOGNE OCCITANE**

Directeur : Vincent DELOCHRE

Chemin de la Caillaouère

BP 30166

32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05 62 61 78 78

Fax : 05 62 05 05 16

**Association de gestion et de comptabilité MIDI MEDITERRANEE**

Directeur : Ludovic RAOULT

Domaine de Maurin

CS 40050

34973 LATTES CEDEX

Tél. : 04 99 51 26 10

Fax : 04 99 51 26 19

**Association de gestion et de comptabilité CER FRANCE LOT**

Directeur : Eric DOUMEIZEL

430, avenue Jean-Jaurès - CS 60199

46004 CAHORS CEDEX 9

Tél. : 05 65 23 22 30

Fax : 05 65 23 22 39

**Association de gestion et de comptabilité CER FRANCE LOZERE**

Directeur : Denis LAPORTE

27, avenue FOCH

48000 MENDE

Tél. : 04 66 65 69 39

Fax : 04 66 65 69 40

**CABINET EXPERTISE COMPTABLE / AUVERGNE / LANGUEDOC - CECAL**

Directeur : André SOULIER

23, rue du Torrent

48000 MENDE

Tél. : 04 66 94 00 20

Fax : 04 48 25 00 01

**Association de gestion et de comptabilité CER FRANCE HAUTES-PYRENEES**

Directrice : Catherine DUPONT

1, Chemin du Hourquet

65600 SEMEAC

Tél. : 05 62 51 81 20

Fax : -

**Association de gestion et de comptabilité CER FRANCE GARONNE et TARN**

Directrice : Muriel EYMARD

110, avenue Marcel Unal

82017 MONTAUBAN CEDEX

Tél. : 05 63 21 01 01

Fax : 05 63 21 01 11

## **Modalités de candidature pour la réalisation des fiches comptables RICA**

Les offices comptables non encore inscrits comme pouvant tenir des fiches RICA peuvent en faire la demande **avant le 21 avril 2023** auprès du :

Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
Unité " Information Economique"  
DRAAF OCCITANIE  
Cité administrative - Bât E, Boulevard Armand Duportal  
31 074 TOULOUSE CEDEX  
sriset.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr  
Tél : 05 61 10 62 31 - Fax : 05 61 10 62 20

Pour cela, ils doivent répondre aux conditions suivantes :

• fournir au service régional de l'information statistique, économique et territoriale (SRISSET) de la DRAAF Occitanie, les informations ci-dessous, à savoir :

- nom de l'office comptable,
- adresse,
- nom du directeur ou du gérant,
- numéro de téléphone du standard,
- numéro de fax.

• apporter la preuve que les comptables saisissant les fiches sont inscrits auprès de l'ordre des experts comptables ou travaillent sous la responsabilité d'un expert comptable inscrit au tableau de l'ordre ou exercent au sein d'une association de gestion et de comptabilité (AGC) ;

• s'engager à :

- recueillir l'autorisation formalisée des exploitants de fournir leurs données pour le RICA,
- signaler immédiatement au SRISSET toute évolution (structure d'une exploitation, dates de clôture...) qui conduirait à faire sortir l'exploitation sélectionnée du champ de l'enquête RICA, ou à changer sa position dans les strates de l'univers étudié (exploitations moyennes et grandes),
- remplir les fiches d'exploitation sélectionnées dans l'échantillon conformément aux dispositions de la réglementation de l'Union européenne,
- expédier les fiches d'exploitation dans les délais permettant de respecter la réglementation de l'Union européenne, et définis par voie de convention financière,
- fournir au SRISSET et au service de la statistique et de la prospective (SSP) l'organe de liaison, tous les renseignements que celui-ci demande quant à l'accomplissement de ses tâches, notamment de contrôle,
- ne pas divulguer les données comptables individuelles recueillies ou tout autre renseignement individuel dont il a la connaissance dans l'exercice de ses tâches dans le cadre du RICA,
- soumettre les personnes employées par lui à ces tâches aux mêmes obligations (signature d'engagements de confidentialité) et de prendre toutes les dispositions requises à ces fins.

Le non-respect de ces engagements peut conduire le service régional de l'information statistique, économique et territoriale de la DRAAF Occitanie à retirer un office comptable de la liste des offices habilités, après mise en demeure préalable.

Le montant des indemnités prévues pour la tenue d'une fiche pour l'exercice 2023 en fonction du régime d'imposition (articles 69 à 69 E du code général des impôts) est de :

- 453,60 € HT pour une exploitation soumise au régime du bénéfice réel agricole,
- 1 279,15 € HT pour une exploitation imposée sur le bénéfice suivant le régime d'imposition du micro B.A.

En l'absence de nouvelles candidatures<sup>1</sup> jugées recevables par la DRAAF Occitanie, la campagne 2024 pour l'exercice comptable 2023 sera confiée aux 10 structures déjà en place.

---

*<sup>1</sup> Toute candidature doit être déposée au service régional de l'information statistique, économique et territoriale de la DRAAF OCCITANIE avant le 21 avril 2023*